

NOM DU CONTROLEUR	THIMON PATRICK		
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972T0068 Thimon Patrick		
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE DU SUD RN 6 Quartier de la petite grenade 97280 - LE VAUCLIN		
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z048		
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	04/11/2024		
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay Frederic Lafay		

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

	Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (f	NCC)	0		
_							
	Commentaires						
Γ	DECISION: FAVORABLE		PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	04/11/202	:6		

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite. NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Contrôleur : THIMON PATRICK



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DE742JC Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES

Date de mise en circulation : 27/03/2140 N° PV : 24037548

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24036274	29/02/2024	RAS
24036296	02/03/2024	RAS
24036300	04/03/2024	RAS
24036302	04/03/2024	RAS
24036309	06/03/2024	RAS
24036319	07/03/2024	RAS
24036337	09/03/2024	RAS
24036387	16/03/2024	RAS
24036428	23/03/2024	RAS
24036458	30/03/2024	RAS

FCA - Rue Barthélémy Thimonnier 42300 Mably Tél : 04 77 44 27 17 - fax : 04 77 44 27 19 SIRET : 433 793 114 00029

IE13 N° 24P/0C9/009a SIRET : 433 793 114 00029 Page 2/5



Contrôleur : THIMON PATRICK

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

Généralités		CONFORM
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORM
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	FONCTION 2 - Direction	CONFORM
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORM
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORM
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORM
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORM
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORM
	FONCTION 8 - Nuisances	
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	



Contrôleur : THIMON PATRICK

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

GÉNÉRALITÉS		CONFORM
Préparation		CONFORM
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORM
	Fonction 1 - Équipements de freinage	
	2.3.1.4 Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	
	1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : Mauvaise réalisation du controle de l'assistance de freinage.	NON CONFOR
	2.3.1.4 Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	
	1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise réalisation du controle des disques de frein.	NON CONFOR
	Fonction 2 - Direction	CONFORM
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORM
Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipélectriques	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORM
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORM
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORM
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORM
	Fonction 8 - Nuisances	



Contrôleur: THIMON PATRICK

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE			
	2.3.8.4 Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique		
	8.2.12. Emissions gazeuses : Mauvaise réalisation du controle polution.	NON CONFORMITÉ	
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire		
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile		
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur		
MODALITES FINALES		CONFORME	